

LA CASTRAISE

DIMANCHE 20 OCTOBRE 2024

3 CIRCUITS : 70 KM, 98 KM & 128 KM
2 RANDONNÉES : 50 KM & 100 KM

RÈGLEMENT la CASTRAISE 2024

1°) ORGANISATION :

La Castraise fait partie du Trophée Cyclosporatives FFC d'Occitanie :

Lien : [Trophée FFC Occitanie](#)

Dimanche 20 octobre 2024 : La 24^{ème} cyclosporative la **Castraise** est organisée par le Vélo Sport

Castrais, sous l'égide de la **FFC**, avec le concours de la ville de Castres, du Conseil Départemental du Tarn et de la Région Occitanie

*** 3 circuits chronométrés avec classement et 2 randos sont proposés**

GRAND: 128km/ 2065 D+, Chronométré avec classement, VAE interdits.

Openrunner N° **18616207** : Lien <https://www.openrunner.com/route-details/18616207>)

MOYEN: 98km / 1490 D+, Chronométré avec classement, VAE interdits.

Openrunner N° **18617474** : Lien <https://www.openrunner.com/route-details/18617474>

PETIT: 70 km / 1090 D+, Chronométré, avec classement , VAE interdits.

Openrunner N° **18617772** : Lien <https://www.openrunner.com/route-details/18617772>

Arrivée des 3 circuits ancienne route de Roquecourbe (en haut de la côte des Salvages), à 2 kms du Parc des Expositions

Retour, de la ligne d'arrivée jusqu'au Parc des expositions, hors course sous l'entière responsabilité du coureur.

Le Vélo Sport Castrais se réserve le droit de modifier les circuits pour des raisons techniques ou de sécurité.

Si l'épreuve est annulée par décision préfectorale ou cas de force majeure le Vélo Sport Castrais est déchargé de tous les recours des engagés.

Randos 50 et 100 km circuits fléchés vers Lautrec. Ouvert à tous. Autorisation parentale pour les mineurs. Inscription obligatoire, VAE autorisés, port du casque obligatoire et respect du code de la route. Départ et arrivée Parc des expositions : Openrunner N° 17526549 pour le 100 km et 1752648 pour le 50km

2°) PARTICIPATION :

Epreuve ouverte à toute personne majeure le jour de l'épreuve ; les mineurs de plus de 17 ans sont autorisés à condition **d'être licenciés dans un club de cyclisme et de fournir une autorisation parentale.**

Vous possédez la licence FFC*:

Vous devrez impérativement fournir la copie de votre licence, en cours de validité, permettant la pratique du cyclisme en compétition.

Vous possédez une licence UFOLEP ou FSGT :

Vous devrez impérativement fournir la copie de votre licence, en cours de validité, lors de votre inscription précisant la mention « Cyclisme en compétition » ou « Cyclosporport en compétition ».

Vous possédez une licence FFTri* :

Vous devrez impérativement fournir la copie de votre licence, en cours de validité, permettant la pratique du triathlon en compétition.

Vous possédez une licence FFVélo* ou FFCT

Vous devrez impérativement fournir un certificat médical mentionnant la pratique du cyclisme en compétition daté de moins d'un an le jour de la course.

Les titulaires d'une licence F.F.C.T ou F.F.V. (Fédération Française de Cyclotourisme) sont considérés comme non licenciés et doivent fournir un certificat médical.

Vous êtes coureur licencié à toute autre fédération (française ou étrangère) ou non licencié*:

Vous devrez impérativement fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition daté de moins d'un an le jour de la course.

*Les photocopies des certificats et licences sont acceptées.

Certificat médical conforme :

La mention « cyclisme en compétition » est la seule valable. Le terme « compétition » est obligatoire.

Les certificats médicaux avec les mentions suivantes ne seront pas acceptés :

- Aptitude au vélo ou cyclisme
- Aptitude au cyclotourisme
- Aptitude au sport en général

Les licenciés FFH devront télécharger leur licence permettant la pratique du cyclisme de compétition, en conformité avec les critères médicaux réglementaires.

Tandems autorisés (joindre 1 engagement avec 1 repas supplémentaire)

Les vélos non homologués UCI, les **VAE** (Vélos à Assistance Electrique) et les prolongateurs de cintre sont interdits sur l'ensemble des 3 parcours chronométrés avec classement (Grand, moyen et petit circuit)

3°) SÉCURITÉ – ASSURANCE

Les routes de La Castraise sont ouvertes à la circulation durant toute la durée de la manifestation

Chaque participant :

- Est tenu de respecter le Code de la Route et ne doit donc utiliser que la partie droite de la chaussée.
- Sera seul responsable des accidents dont il serait auteur ou victime.
- S'engage à être titulaire d'une assurance individuelle le couvrant dans ce genre d'épreuve.

Pour des raisons de sécurité, les voitures, motos ou vélos électriques suivant les coureurs sont strictement interdits sur tout le parcours, sous peine d'exclusion immédiate. Tout cycliste surpris par notre staff se faisant suivre par une voiture d'assistance personnelle sera mis hors course.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à cette situation.

Le Vélo Sport Castrais a souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés pour les dommages corporels qu'ils causeraient accidentellement à des tiers ou se causer entre eux sur les circuits officiels et pendant la durée de l'épreuve.

Chaque participant doit vérifier qu'il est bien couvert par une assurance couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

Domage Matériel : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants pendant la manifestation, et ce même si la garde des biens personnels a été confiée à l'organisateur. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

4°) ASSISTANCE :

Sur les 3 circuits, quelques motos assureront les petits dépannages. Il est toutefois conseillé à chaque participant de prévoir son propre matériel de première nécessité

5°) ENGAGEMENTS :

L'engagement est ferme et définitif : Aucun remboursement ne sera effectué

Réduction de 10 % par groupe de 5 coureurs minimum (remise uniquement sur les inscriptions, pas sur les options (maillots, repas suppl.,))

L'inscription se fait en ligne sur le site / <http://www.velosportcastrais.com> . Frais 0,55€ forfait + 4,95% par transaction bancaire, une seule fois si inscription de groupe

Prix des engagements : Le cachet de la poste fera foi pour les inscriptions courriers

Prix avant le 2 septembre 2024

- **Licenciés FFC** : 26 € Sans maillot (avec repas)
- **Autres** : 30€ Sans maillot (avec repas)
- 15 € le maillot de la course
- Repas supplémentaire : 13 €

Prix du 3 septembre au 13 octobre 2024

- **Licenciés FFC** : 35 € Sans maillot (avec repas)
- **Autres** : 39€ Sans maillot (avec repas)
- 30 € le maillot de la course
- Repas supplémentaire : 13 €

Prix du 14 Octobre au 19 Octobre 2024

- **Licenciés FFC** : 41 € Sans maillot (avec repas)
 - **Autres** : 45 € Sans maillot (avec repas)
 - Repas supplémentaire : 13 €
-

Rando 50 et 100 km : 5€ sans repas

Repas : 13 euros

L'inscription se fait en ligne sur le site : <http://www.velosportcastrais.com> .

Possibilité d'inscription par courrier : dans ce cas l'encaissement du chèque d'engagement et copie de licence ou certificat médical valideront l'inscription. Suivi possible des inscriptions sur le site :

<http://www.velosportcastrais.com>

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, notamment, sans que cette liste ne soit limitative, pour une erreur d'inscription, une indisponibilité ou un empêchement pour raison médicale.

6°) RETRAIT DES PLAQUES DE GUIDON :

Le samedi 19 octobre de 14 heures à 18 heures, au Parc des Expositions, avenue du Sidobre à Castres. Le dimanche 20 octobre de 7 heures à 8 h30 (même lieu).

Les plaques de guidon vous seront remises sur présentation de votre justificatif d'inscription, d'une pièce d'identité, ou de votre licence.

Les plaques de guidon seront fixées **obligatoirement sur le cintre**

7°) DÉPART :

- Ouverture des Sas concurrents et contrôle le dimanche 20 octobre 2024 à partir de 8 heures au Parc des Expositions de Castres. A l'entrée des Sas de départ la plaque de guidon est obligatoire pour être classé.

Départ :

-Grand circuit 128 km : **9 heures**

-Moyen circuit 98 km : **9h25 mn**

-Petit circuit 70 km : **9h45 mn**

Randos 50 &100 km : Après retrait du dossard : Départ groupé 8h45 et 9h50, départ libre en dehors de ces horaires.

8°) CLASSEMENTS – RÉCOMPENSES :

CATEGORIES

Hommes	Femmes
M1 - M18-34	F1 – F18-34
M2 – M35-39	F2 – F35-39
M3 – M40-44	F3 – F40-44
M4 – M45-49	F4 – F45-49
M5 – M50-54	F5 – F50-54
M6 – M55-59	F6 – F55-59
M7 – M60-64	F7 – F60-64
M8 – M65-69	F8 – F65-69
M9 – M70+	F9 – F70+
Handisport FFC	Handisport FFC

Le classement sera effectué par chronométrage électronique -
Récompenses sur le podium à partir de 14h15.

- Récompenses aux 3 premiers du scratch féminin et masculin sur les 3 parcours.
- Récompenses à la première et au premier de chaque catégorie sur les 3 parcours.
- Récompenses non cumulables.
- Résultats et classements consultables sur le site : www.velosportcastrais.com

9°) PRESTATIONS :

Maillot de la Castraise 2024 : Vendu à 15 € jusqu'au 2 septembre puis à 30 euros jusqu'au 13 octobre, taille à préciser sur le bulletin d'engagement (taille non échangeable). Les inscrits recevront un courriel de confirmation qui pourra être imprimé et servir de justificatif pour retirer ce maillot ; en son absence, une pièce d'identité obligatoire.

Autres prestations :

- Café, thé, chocolat chaud avant départ.
- Ravitaillements solides et liquides.
- Plateau repas chaud, eau, vin et café compris, au parc des Expositions.
- Boissons à l'arrivée.
- Douche à proximité du **Parc Expos**
- Possibilité d'acheter les maillots des éditions précédentes (stock limité). –

Solidarité : Don de 1500€ environ à des associations caritatives

10°) DIPLOMES :

Diplômes téléchargeables gratuitement sur le site : www.velosportcastrais.com

11°) DROIT A L'IMAGE

Tout participant à La Castraise, autorise expressément les organisateurs ainsi que leur ayants droit tel que les partenaires et média, à utiliser les résultats, images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Tout désaccord doit nous être signalé par courrier avant l'épreuve.

12°) RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Dans un souci de respect de l'environnement, il est demandé aux coureurs de ne pas jeter leurs déchets sur la route. Des « éco zone » seront mises en place sur les ravitaillements pour que les participants puissent jeter leurs déchets.

L'organisateur se réserve le droit de mettre hors-course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

13°) ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription, les organisateurs se réservent le droit de le modifier pour des raisons de sécurité ou de force majeure.

Le présent règlement est susceptible de modification jusqu'au jour de l'Evènement. Dans cette hypothèse, les participants seront avertis par tout moyen écrit de cette modification.

14°) RENSEIGNEMENTS

Informations et courrier :

Monsieur Hervé BLOQUET –
45 route de Campans 81100 Castres,
Tél : 06 68 24 96 65

Courriel : rondecastraise@gmail.com

Site internet : <http://www.velosportcastrais.com>

Hébergement :

– Office du Tourisme de Castres : 05 63 62 63 62 Courriel : accueil@tourisme-castres.fr